

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-97

Séance du 23 Février 2024

Date de convocation :
13 février 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Représentés : 2
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 23 février 2024 à 18H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mrs Leclerc et Maison (ont donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Contributions directes 2024

Le Conseil Municipal décide de voter les taux pour 2024 :

	Bases notifiées	Taux	Produit voté
Taxe d'habitation	269 103 €	5.21 %	14 020 €
T.F.P.N.B.	42 100 €	31.00%	13 051 €
T.F.P.B.	498 800 €	25.05 %	124 949 €
(Dont part communale : 3.70% et part départementale : 21.35 %)			
		Total	152 020 €

Le Maire
M. AUBOIROUX

